

Développer l'action « jardinage collectif en zone urbanisée »

Avis du Conseil de développement Grand Poitiers

Juin 2023



Contact :

Conseil de développement de Grand Poitiers

conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr

05 49 30 22 56

GRAND POITIERS
communauté urbaine



Conseil de
Développement
de GRAND POITIERS

POURQUOI CETTE SAISINE ?



OBJET ET CONTEXTE DE LA SAISINE

Les collectivités sont, de manière directe, à l'origine de 15% des émissions de gaz à effet de serre, en raison de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules, etc.) ainsi que de leurs différentes compétences (logements, transports, gestion des déchets, etc.). Par ailleurs, si l'on intègre les impacts indirects des orientations décidées par les collectivités, elles ont alors une capacité d'action sur 50% des émissions de GES.

Elles jouent donc un **rôle majeur d'exemplarité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre** et plus largement, doivent s'engager à diminuer leurs impacts sur l'environnement (diminution de la consommation de ressources, amélioration de la qualité de l'air...) tout en adaptant les territoires et les infrastructures au changement climatique.

Dans ce cadre, l'ADEME propose aux collectivités une stratégie globale d'amélioration continue pour la transition écologique avec le **programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE »** composé de 2 labels :

- le label CLIMAT-AIR-ENERGIE (anciennement Cit'ergie),
- le label ECONOMIE CIRCULAIRE (anciennement ECi).

Grand Poitiers est engagé dans ce programme depuis 2019 pour le label CLIMAT-AIR-ENERGIE, et depuis cette année en plus pour le label ECONOMIE CIRCULAIRE. Ces 2 labels sont **en connexion directe** avec les 125 actions du **Plan Climat Air Energie** de Grand Poitiers (PCAET), et font l'objet d'un suivi annuel par une auditrice externe.

PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET ATTENTES DE GP

En fin d'année et sur proposition de cette auditrice, le comité de pilotage du programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » définit 3 axes de progrès pour améliorer l'action de Grand Poitiers.

→ *Pour 2023, 3 axes sont retenus dont :*

- L'économie circulaire : Expérimenter le partage d'équipements et de matériel avec d'autres acteurs du territoire
- Ce sujet est alors abordé sous l'angle du thème spécifique du jardinage collectif en abordant les points suivants :
- Où jardiner ?
 - Quoi planter (et comment) ?
 - Quel impact social ?
 - Quel impact économique ?
 - Quelles sont les conditions de réussite ?

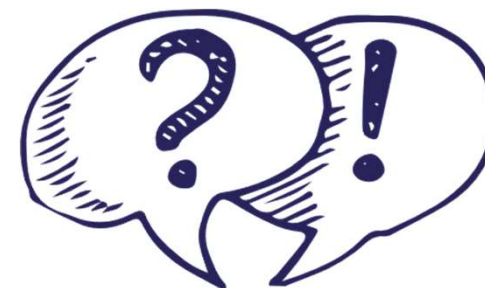
L'objectif est de proposer des pistes de réflexions et/ou d'actions pour alimenter les propositions du groupe de travail composés d'élus.



QUESTION POSEE AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Ainsi, la question posée au Conseil de développement est :

Comment développer l'action « jardinage collectif en zone urbanisée », en optimisant l'utilisation des ressources et en augmentant l'impact social et économique de cette pratique ?



METHODOLOGIE ET MOYENS MOBILISÉS

Process de travail

1. Appel à candidatures auprès des membres du Conseil de développement pour participer à cette saisine
2. Identification de 2 référents parmi les membres du groupe de travail
3. Co-construction de la lettre de saisine avec les 2 référents
4. Réunion informelle entre les 8 membres inscrits pour défricher le sujet (analyse la question posée, définir les ressources documentaires mobilisables, définir les acteurs à rencontrer)
5. Session d'appropriation du sujet pour placer le Conseil de développement en capacité de répondre à la question posée,
6. Rencontres et échanges avec des acteurs pour compléter la formation des membres du Conseil de développement
7. 3 sessions de travail pour permettre au groupe de travailler sur ses sujets et de proposer des pistes de réflexion et/ou d'actions
8. Présentation de la contribution du Conseil de développement au groupe d'élus pour leur permettre de finaliser les propositions.
9. Retour des élus vers le Conseil de développement pour expliquer les décisions prises.



L'AVIS EN RÉSUMÉ



L'AVIS EN RÉSUMÉ

Idée 1	Jardiner dans les lieux de vie et de passage élevé
Idée 2	Optimiser la ressource : définir la bonne typologie des espèces, des lieux et des techniques de jardinage
Idée 3	Partager afin de pérenniser l'activité de jardinage
Idée 4	Soutenir le tissu associatif existant et accompagner les nouvelles initiatives



L'AVIS EN RÉSUMÉ

Idée 1 : Jardiner dans les lieux de vie et de passage élevés

Après analyse des typologies de lieux possibles, les zones classées « lieu de vie et de passage élevé » sont jugées prioritaires pour développer l'activité de jardinage collectif « urbain » :

➔ *Terrains attenants aux bâtiments scolaires ou de formation, espaces verts entre les immeubles ou dans les résidences (séniors...), plates-bandes fleuries à reconverter pour planter des légumes, cours d'écoles, pieds d'immeubles, murs (végétalisés : plantes grimpantes, plantes à insectes, arbres fruitiers...), zones d'activité ou hospitalières.*

Les autres zones présentent également un potentiel intéressant mais il faudra investir pour les transformer, à terme, en lieux de vie.



L'AVIS EN RÉSUMÉ

Idée 2 : Optimiser la ressource → définir la bonne typologie des espèces, des lieux et des techniques de jardinage

3 critères premiers rentrent en ligne de compte pour optimiser la ressource :

- Choisir des espèces résistantes à la sécheresse et adaptées au climat
- Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage et effectuer des apports de matière organique
- Cultiver en permaculture (le plus possible)



L'AVIS EN RÉSUMÉ

Idée 3 : Partager afin de pérenniser l'activité de jardinage

- ➔ Partager avec les riverains, les habitants afin de rendre la pratique attractive :
 - Fête des jardins → troc de graines, partage de recettes de cuisine, dégustation
 - Rencontres régulières → créer du lien
 - Communiquer sur les initiatives pour faire connaître et expliquer l'activité
- ➔ Partager la méthodologie du jardinage → création d'un livre-blanc
- ➔ Partager sa culture → imaginer des jardins thématiques pour générer une mixité de population

- ➔ Partager pour conserver les savoir-faire = assurer la pérennité de la pratique et de la structure, et pour cela, 3 points sont importants :
 - Transmettre les savoirs à tous les niveaux (ne doit pas reposer sur 1 seule personne)
 - Créer une structure de base type associative pour porter le projet
 - Animer, organiser et planifier le jardinage



VENEZ PLANTER LA FORÊT COMESTIBLE !

Un jardin-forêt est en train de naître au Parc des Dunes. Une initiative d'habitant.e.s du quartier pour imaginer ensemble un parc vivant et investi.

Mais qu'est-ce qu'un jardin-forêt ?

C'est une mini-forêt plantée en milieu urbain, dont la spécificité est de intégrer des plantes comestibles (fruits, graines, tubercules, fleurs, feuillages, médicinales...). Les plantes majoritairement pérennes, permettent un faible entretien et donne au système sa pérennité.

C'est la création d'un lieu de fraîcheur convivial et plein de vie, qui vise à sensibiliser chacun.e aux enjeux de la biodiversité et du vivant.

Le projet, soutenu et accompagné par la Ville de Poitiers, a débuté en septembre 2022. Dans un premier temps, un travail de consultation des habitant.e.s puis un travail de conception ont permis d'aboutir à des plans détaillés des différentes zones de la future forêt.

Trois plantations participatives ont déjà eu lieu avec les habitant.e.s et les écoles du quartier.

VENEZ NOUS AIDER À PLANTER

Le SAMEDI 18 MARS

de 9h à 12h30

LA PLANTATION SERA SUIVIE D'UN REPAS PARTAGÉ (EN FONCTION DU TEMPS)

RVV À L'ENTRÉE DU PARC À PARTIR DE 9H.
VENEZ À AIDER VOS OUTILS : PISCHES, BÈCHES, FOURCHES ...

Pour tout renseignement : collect@desdunes@poitiers.ma



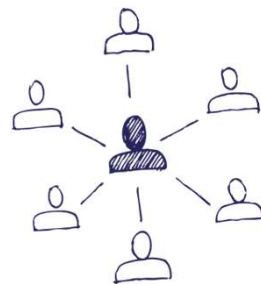
L'AVIS EN RÉSUMÉ

Idée 4 : Soutenir le tissu associatif existant et accompagner les nouvelles initiatives

Le modèle associatif avec ces différentes variantes organisationnelles est le modèle qui sous-tend toute la pratique de jardinage collectif au sein du territoire de Grand Poitiers.

Aussi nous proposons à la collectivité de soutenir le tissu existant et d'accompagner les nouvelles initiatives si elle souhaite développer cette activité sur la zone urbanisée de son territoire.

Cela pourrait être l'apport majeur de la collectivité qui relève de son champ d'action/de compétences : le reste étant finalement à la main des habitants réunis en collectif pour pratiquer le jardinage.



CALENDRIER DES ÉTAPES



CALENDRIER DES ÉTAPES

07/03/23

Comment développer l'action « jardinage collectif en zone urbanisée » en optimisant l'utilisation des ressources et en augmentant l'impact social et économique de cette pratique ?



Séance d'appropriation

Réunion avec les élus et les services de Grand Poitiers afin de préciser la saisine et l'état des réflexions

23/03/23



Identifier les problématiques

Discussion libre, identification des problématiques, analyse de type force-faiblesses / opportunités-menaces

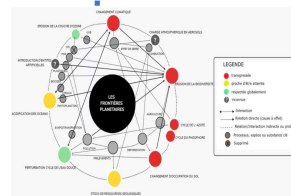
04/04/23



Explorer le sujet

Rencontre et échange avec des acteurs locaux
Cela déclenchera une visite de l'association Jardinerie le 29 avril

06/04/23



Séance de travail sur les pistes de réflexions et d'actions en réponse aux problématiques

25/04/23



Séance de travail
Finalisation des et hiérarchisation des propositions en réponse aux problématiques

16/05/23



Présentation des travaux aux élus communautaires
Diaporama de présentation et échange en séance

GRAND POITIERS
communauté urbaine

Avis du Conseil de Développement de Grand Poitiers



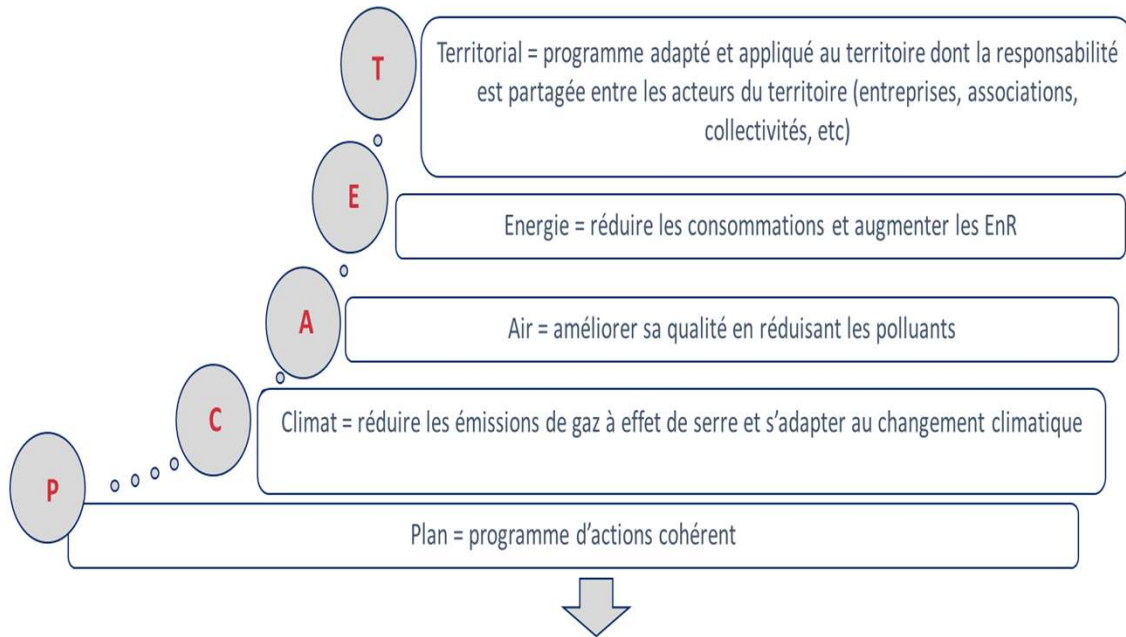

Conseil de Développement
de GRAND POITIERS

L'AVIS DÉTAILLÉ



ELÉMENTS DE CONNAISSANCE APPORTÉS

Qu'est-ce que le PCAET ?



Le PCAET est une opportunité pour : **Co-construire un projet de territoire visant à faire face à la hausse du coût de l'énergie et à lutter contre le changement climatique**

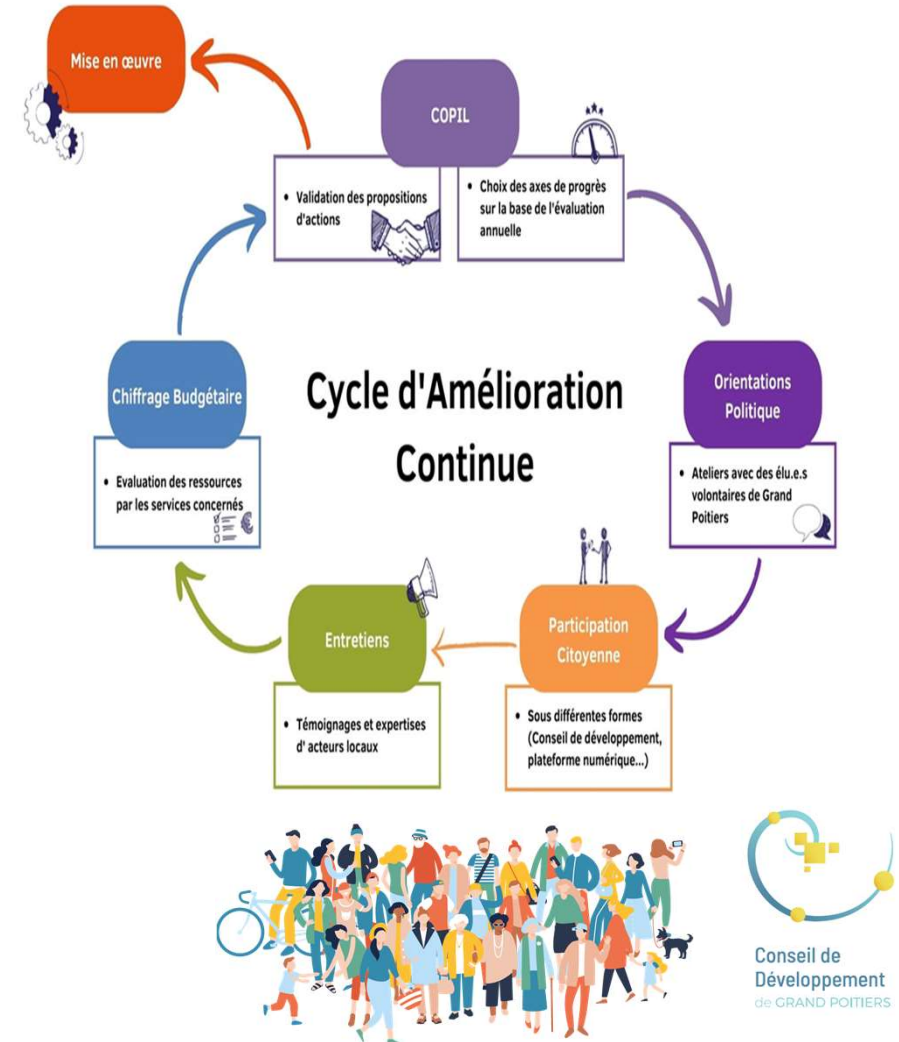
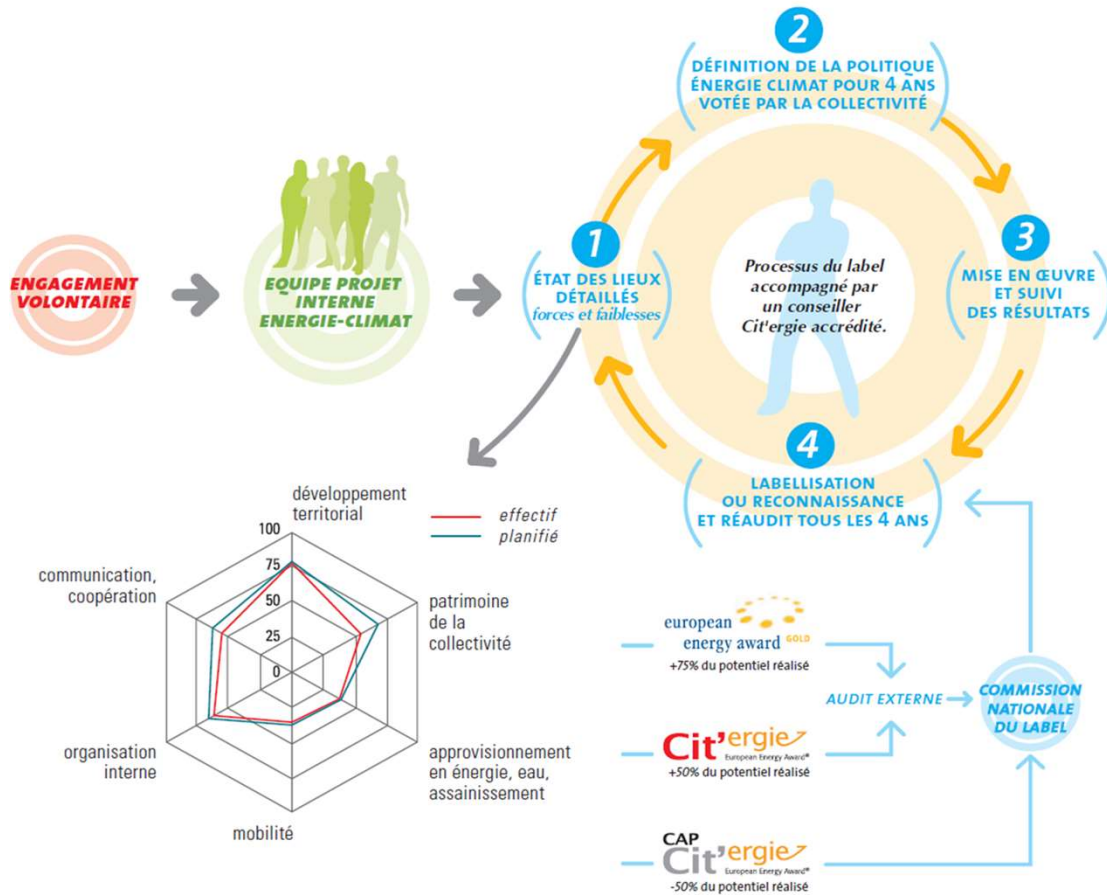
GRAND POITIERS
communauté urbaine

Avis du Conseil de
Développement de
Grand Poitiers

Programme d'action du PCAET

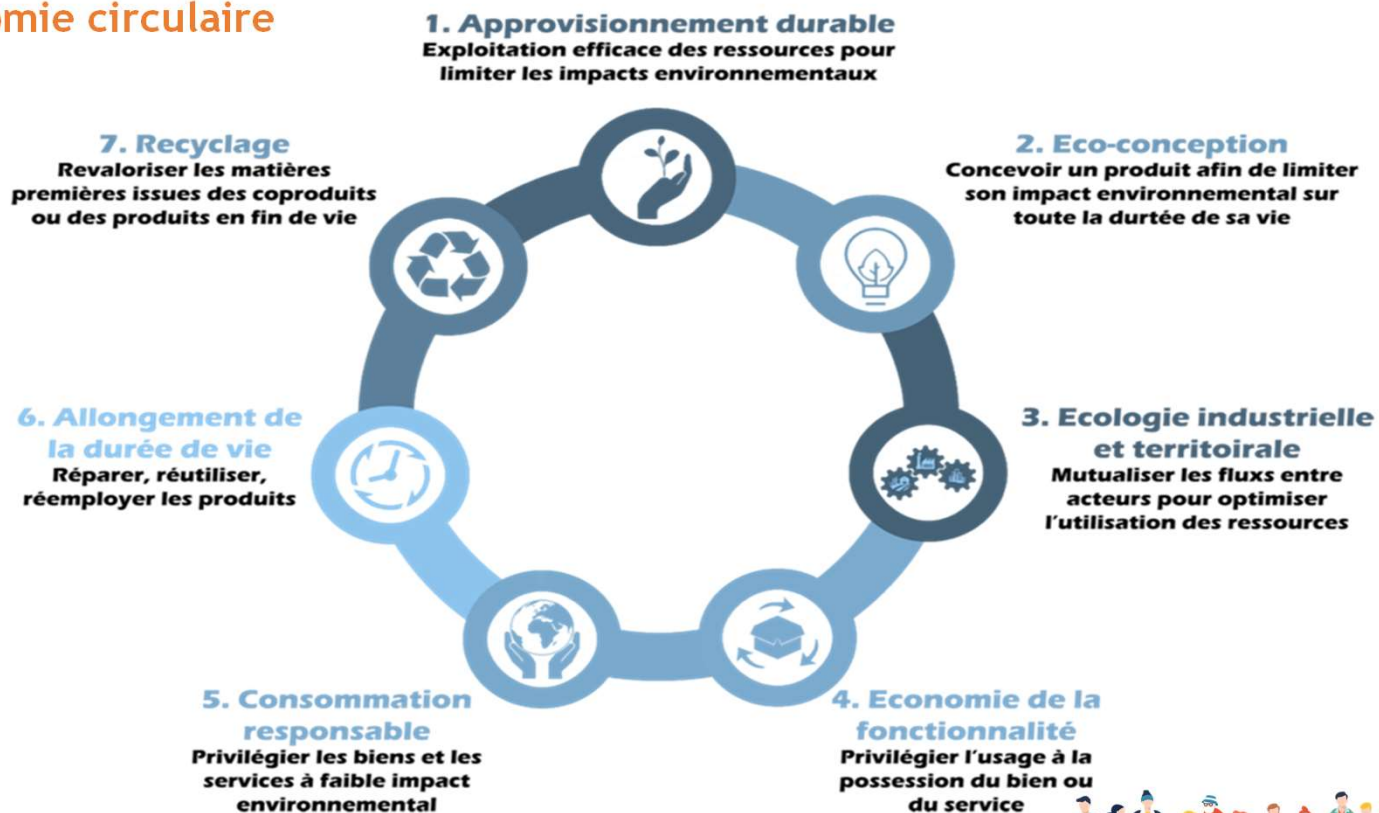


ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE APPORTÉS



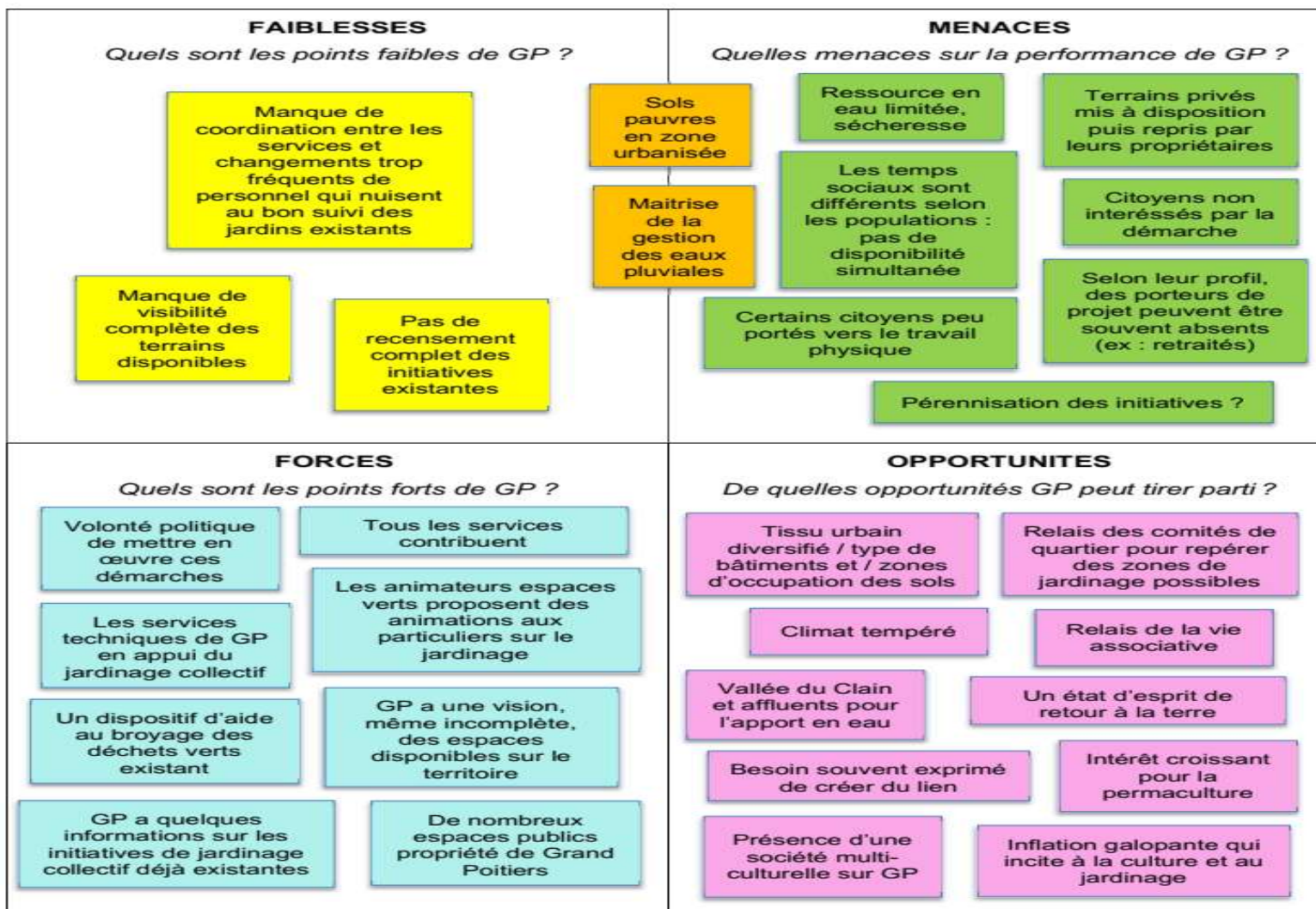
ELÉMENTS DE CONNAISSANCE APPORTÉS

7 piliers de l'économie circulaire



ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE PRODUITS

Éléments d'élaboration d'un diagnostic



ELÉMENTS DE CONNAISSANCE PRODUITS

Identification des grandes problématiques

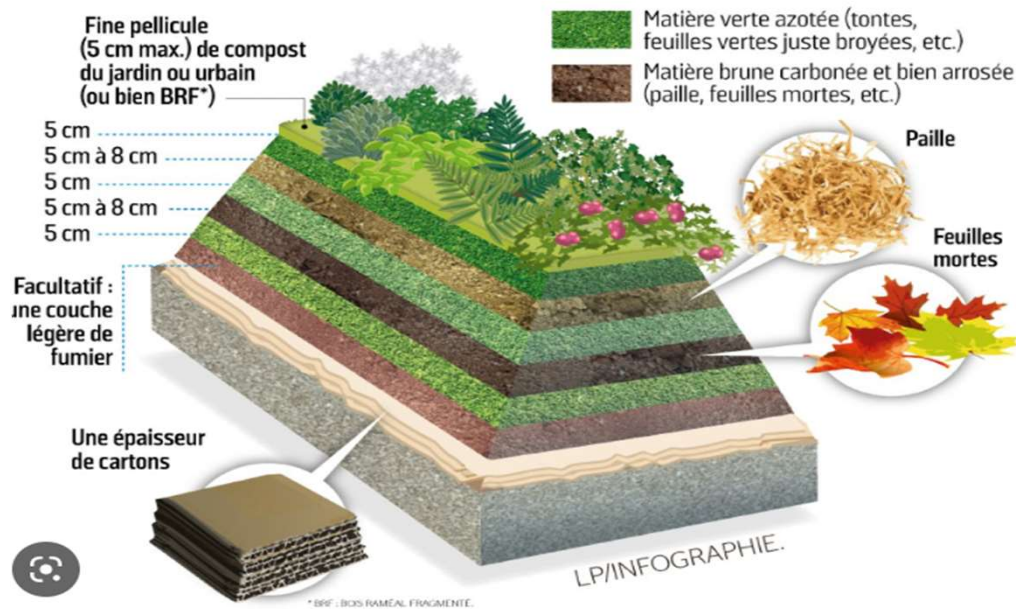
- La ressource en eau déterminera la possibilité de cultiver ou non, ainsi que les types de cultures à planter
- La typologie des sols et la surface des terrains détermineront la possibilité de cultiver ou non, ainsi que les types de culture à planter
- Y a-t-il une demande de la part des citoyens de Grand Poitiers pour ce type de jardinage ?
 - ➔ Si oui, leurs motivations, leurs disponibilités sur un cycle complet de culture et leurs capacités sont-elles suffisantes pour mener un projet viable à moyen terme ?
- Comment assurer la pérennité des initiatives mises en place, au regard du cycle de transmission entre les porteurs de projet, du lien intergénérationnel entre les différents acteurs et des orientations politiques de Grand Poitiers qui peuvent changer selon les mandats ?



ELÉMENTS DE CONNAISSANCE PRODUITS

Identification des différentes techniques de culture (un exemple)

Le jardin en lasagnes, une structure très fertile



Le recours aux formes « en lasagne » est également une bonne solution.

Cela revient à créer une butte de permaculture temporaire puisqu'elle ne durera généralement qu'une saison.

C'est un support de culture facile et rapide à mettre en place, composé d'un concentré de nutriments pour les plantes qui va « booster » les cultures.

Une lasagne est principalement constituée d'empilement en alternance de couches de matières organiques vertes (humides, à tendance plutôt azotée) et brunes (sèches, à tendance plutôt carbonée).



RÉPONSE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Idée 1 : Jardiner dans les lieux de vie et de passage élevé

Pour commencer à répondre à la question de « *Comment développer la pratique du jardinage collectif ?* »? il faut définir le/les bon(s) lieu(x) dans l'espace urbain de notre territoire.

En effet, même si la question porte sur l'espace urbain, il y a des lieux plus ou moins propices à cette pratique collective, que ce soit pour des raisons d'accessibilité, juridiques ou en raison de leur usage social.

Aussi nous avons déterminé une typologie des zones où jardiner, et nous proposons de privilégier les zones de classées « lieu de vie et de passage élevé » pour développer l'activité de jardinage collectif « urbain ».

Les autres zones présentent également un potentiel intéressant mais il faudra investir pour les transformer, à terme, en lieux de vie.

Lieu de vie et de passage élevé	Lieu de vie et de passage modéré	Lieu de vie et de passage faible
Zones d'activité (dont zone hospitalière)	Terrains en jachère	Terrains vagues, friches, zones et bâtiments à l'abandon
Pieds d'immeubles et espaces verts entre les immeubles	Zones artisanales et industrielles	Zones souterraines et anciennes carrières
Terrains attenants aux bâtiments scolaires ou de formation (dont cours d'écoles)	Bords de rivière et côteaux	Zones à accès réservées (pénitenciers, militaires)

RÉPONSE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Idée 2 : Optimiser la ressource → définir la bonne typologie des espèces, des lieux et des techniques de jardinage

Dans toutes actions humaines se pose la question de l'optimisation de la ressource. Le développement du « *jardinage collectif en zone urbanisée* » doit tenir compte de cette approche. Le choix des espèces et des techniques de jardinage en fonction de celles-ci et des zones retenues pour les plantations sont des critères importants.

3 critères premiers rentrent en ligne de compte pour optimiser la ressource :

- Choisir des espèces résistantes à la sécheresse
- Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage et effectuer des apports de matière organique
- Cultiver en permaculture

Les plantes	Les conditions connexes	Les techniques
Choisir des espèces résistantes à la sécheresse	Etudier la typologie des sols	Anticipation des plantations
Diversifier et rapprocher les plantations (interactions entre les plantes)	Apports de matière organique	Culture en bacs (si sols trop pauvres)
Optimiser l'espace disponible, varier les types de plantes	Récupérer les eaux pluviales	Permaculture

RÉPONSE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Idée 3 : Partager afin de pérenniser l'activité de jardinage

A la partie de la question « *Comment augmenter l'impact social ?* » de la pratique de jardinage collectif, nous répondons que cela se fait à travers la notion de partage, socle de l'économie circulaire, l'économie du partage.

Cela prend plusieurs dimensions? tel que partager les savoir-faire et bonnes pratiques autour du jardinage, mais aussi et créer de véritables lieux de vie autour des jardins pour partager, au sein d'un quartier, d'un collectif, les fruits de cette pratique du jardinage collectif.

Le partage en amont de la pratique de jardinage, le partage à la suite du jardinage effectué en commun, est une approche de la transmission et donc in fine une façon d'assurer la pérennisation de l'activité entre les générations et entre les personnes expérimentées et les novices, au-delà du développement du lien social constitué par la pratique. C'est une façon également de pérenniser l'activité et la pratique sans toujours attendre le soutien d'un tiers extérieur, tiers qui pourrait être la collectivité.



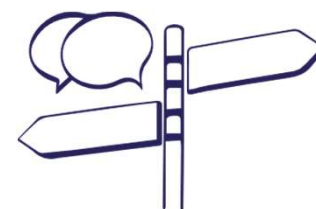
RÉPONSE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Idée 4 : Soutenir le tissu associatif existant et accompagner les nouvelles initiatives

Il est apparu que le modèle associatif était le meilleur modèle pour développer cette pratique collective. Aussi nous proposons à la collectivité de soutenir le tissu existant et d'accompagner les nouvelles initiatives si elle souhaite développer cette activité sur son territoire.

Il n'est pas question ici d'encourager des pratiques et de développer un modèle économique pour créer une filière qui viendrait en concurrence des activités de maraichage des professionnels mais bien de soutenir les porteurs de projets via différentes actions autres qu'un soutien financier.

Comme cela a été développé dans l'idée 3 le jardinage comme pratique et créateur de lien social c'est au final cela l'enjeu pour la collectivité de Grand Poitiers.



CONDITIONS DE REUSSITE

3 éléments à retenir

- Une bonne préparation en amont du déploiement de l'activité jardinage pour traiter les aspects suivants : le but (social), la structuration/organisation, le matériel, la communication ;
- Une mise en convergence de l'implantation (lieu), des moyens et de la méthode de jardinage ;
- Engager la démarche de jardinage collectif dans un processus d'amélioration en continu, à savoir : tester / analyser / décider / réajuster.



SUITES DE LA DÉMARCHE



SUITE DE LA DEMARCHE

→ Lors du Comité de Pilotage du 20 juin :

- 72% des propositions du Conseil relatives aux lieux de plantation ont été retenues
- 100% des propositions du Conseil relatives au choix des espèces et aux modes de culture ont été retenues
- 57% des propositions du Conseil relatives à l'implication des riverains, habitants et associations ont été retenues
- 100% des propositions du Conseil relatives à la pérennisation des projets ont été retenues

À plus long terme, ces actions seront intégrées et suivies dans le cadre du PCAET de Grand Poitiers.



MERCI à :

Camille FOUGERE, collectif des Dunes

Pour sa participation et apports à ces travaux.



GRAND POITIERS

communauté urbaine

communauté urbaine

Avis du Conseil de
Développement de
Grand Poitiers

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contacts :

Conseil de développement de Grand Poitiers

conseildedeveloppement@grandpoitiers.fr

05 49 30 22 56

GRAND POITIERS

communauté urbaine

communauté urbaine

Avis du Conseil de
Développement de
Grand Poitiers

